



Communiqué de presse

Micro-crédit : la Ville accompagne l'accès au prêt pour les Herblinois

21 janvier 2025

En 2025, la Ville renouvelle son engagement solidaire et propose un accès au micro-crédit personnel, pour accompagner les Herblinois n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques. Ce prêt peut être accordé jusqu'à 8000 €, sous conditions.

Un soutien aux personnes en situation de fragilité

Dans le cadre du renouvellement de sa convention de partenariat avec le Crédit Mutuel et le Crédit Municipal de Nantes, Saint-Herblain, Ville des solidarités, poursuit son action pour favoriser un soutien financier au plus grand nombre.

À travers son Centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville inscrit cette action dans une politique d'aide aux habitants en situation de vulnérabilité financière. Avec la mise en place du micro-crédit personnel (MCP) garanti depuis 2010, le CCAS contribue au renforcement de la prévention en matière d'endettement et à l'inclusion bancaire.

Le micro-crédit personnel permet de financer des projets ou de faire face à des imprévus :

- Emploi/mobilité : permis de conduire, achat de véhicule, formation, ordinateur...
- Logement : frais d'agence, dépôt de garantie, déménagement, équipement ménager, dette de loyer, remplissage de cuve de fioul...
- Accidents de la vie : frais de santé, frais d'obsèques, achat d'équipement médical...

La Ville accompagne les Herblinois dans leurs démarches

Le traitement des demandes est réalisé par le CCAS, qui propose un accueil sur rendez-vous et évalue la faisabilité du projet. Si le crédit est accordé, un soutien budgétaire est mis en place. Un remboursement du montant des intérêts est également possible à la fin du crédit, ainsi qu'un remboursement des frais de dossier, si ce dernier a été honoré.

Conditions d'obtention :

- Pour toute personne résidant sur la commune depuis plus de trois mois, et ne pouvant bénéficier d'un prêt bancaire classique mais demeurant en capacité de rembourser un prêt.
- Prendre rendez-vous auprès d'un conseiller, par téléphone auprès du CCAS : **02 28 25 27 74**.



Renseignements auprès du CCAS : 02 28 25 27 74, en mairie, dans le guide Action sociale disponible dans les lieux publics, ou sur saint-herblain.fr

Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service Information et communication
Tel : 02 28 25 20 28
communication@saint-herblain.fr

